



Ville de PalavaslesFlots

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Demandeur (Nom, Prénom) :

Qualité :

Service/Association/Société/particulier :

Adresse :

Contact (Téléphone et Mail) :

Objet de la manifestation :

Nombre estimé de participants :

Dates et horaires de la Manifestation :

Dates et horaires de la demande d'occupation :

Lieux (ou itinéraires) :

⚠ Pièces à fournir obligatoirement : attestation d'assurance en cours de validité, statuts ou extrait KBIS, plan de la manifestation.

Contraintes, besoins et observations (Expliquer de manière détaillée les rues, places ou parkings qui devront faire l'objet d'une interdiction ou limitation de circulation ou de stationnement, besoin en matière de sécurité) :

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DE MATERIEL MUNICIPAL

ENTRE

La commune de Palavas-les-Flots, située 16 boulevard Maréchal Joffre, BP 106, 34250 Palavas-les-Flots, représentée par son maire, Monsieur Christian JEANJEAN, dûment habilité par délibération du conseil municipal, ci-dénommée la commune,

ET

Mme/Melle/M

Domicile

Association/Entreprise:

Téléphone

ci-dénoté l'occupant

Objet : La présente convention définit les modalités de location/prêt du matériel communal dénoté ci-dessous.

	TARIF UNITAIRE	QUANTITE	TOTAL
Tables (2m20•0.80m)	5,00 €		
Bancs (2m20•0.25m)	2,80 €		
Chaises	0,80 €		
Banque réfrigérée	50 €		
Modules (2m x 1m x 20cm)			
Podium (éléments 2m•2m)			
Toulousaines (1m10•2m)			
Grilles caddies (par 2)			
		TOTAL	

AUTRES DISPOSITIONS :

Pour la période du :

Date de livraison		Date du retrait	
Lieu de la livraison			

Le demandeur reconnaît être responsable de la conservation et de l'utilisation du matériel qui lui est confié, et dont il a la garde jusqu'à son total enlèvement.

De ce fait, toute dégradation du matériel sera imputée au demandeur et un devis, de réparation ou de remplacement à l'identique, au tarif en vigueur (+ 20% de frais de gestion), lui sera adressé.

Nom, Prénom

Date

Signature du demandeur

Cadre réservé à l'administration	
<u>Signature pour exécution</u> M Jean-Louis GOMEZ 1 ^{er} Adjoint	<u>Pour avis et commentaires.</u> Le gestionnaire de stock

**La ville décline toute responsabilité sur l'organisation de la manifestation qui incombe aux
Organisateurs.**

*Le permis de stationnement n'exonère pas les utilisateurs et accompagnateurs du règlement de la
redevance pour stationnement pendant la période du stationnement payant.*

Date, tampon et signature de l'organisateur :

Cadre réservé à l'administration :

Manifestation sur le domaine portuaire : OUI NON

Date de l'avis du directeur de l'EPIC :

Accord : Favorable défavorable

Observations :

Date réunion d'adjoints :

Montant de la redevance :

DPS prévu : OUI NON

Visa responsable :

Validation de l'AOT :

OUI

NON

Visa DIR POLE :

Validation de l'AOT :

OUI

NON

Visa élu :

Validation de l'AOT :

OUI

NON

Visa Mr le Maire :

Validation de l'AOT :

OUI

NON